



PLANÈTE DOMAINES

LE JOURNAL DES DOMAINES

SEPTEMBRE 2011

2011 : année erratique ?

Aucune réunion nationale avec les organisations syndicales au premier semestre contrairement aux années précédentes, la même avalanche de notes sur les services, bref c'est une routine feutrée qui semble avoir repris ses droits à France Domaine.

Il ne se passerait donc rien de neuf ?

C'est à voir. Nous savons par expérience que ce n'est pas sous les feux de l'actualité que les véritables enjeux se jouent, notamment sur le Domaine de l'Etat où chacun peut à tout moment sortir sa bulle. Cette année, c'est donc le plus discret mais très influent Conseil de l'Immobilier de l'Etat qui y est allé de son commentaire, plutôt positif pour ce qui est de France Domaine, mais qui identifie aussi l'un des points les plus sensibles : le maintien de l'intégralité des missions. Nous y reviendrons en page 2.

Et pour le reste ?

France Domaine s'était engagée à refondre toute la documentation. Si un effort de présentation a été fait sur le site, la refonte générale tarde encore.

La question du pilotage des pôles GPP par la DNID voire de leur rattachement à la Direction Nationale fait toujours l'objet de beaucoup de rumeurs et de supputations mais aucune communication officielle n'est venue confirmer ou infirmer l'état des réflexions engagées en mai 2010 sur cette question. Il n'y a effectivement pas d'urgence impérieuse à trancher le sujet, mais en revanche une information régulière et transparente des agents et des syndicats serait la bienvenue !

Missions supplémentaires comme les loyers budgétaires ou l'évaluation systématique des biens de l'Etat, externalisations importantes de missions comme la gestion de cités, de certaines rédactions d'actes ou d'évaluations, évolutions notables des conditions de suivi et d'exécution des successions vacantes, des pratiques en matière de vente et plus largement des évolutions du management, les sujets ne manquent pas qui nécessiteraient des échanges approfondis avec les organisations syndicales et l'écoute des attentes des agents.

Non, décidément, autant l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ne surfe pas sur la rumeur, autant nous condamnons l'omerta et l'opacité.

Il y a de vrais sujets, il faut un vrai dialogue et une transparence totale.

Si la défense et le maintien des missions est bien portée par la DGFIP, nous restons persuadés que l'administration devrait être plus volontariste pour valoriser certaines missions de service public tombées en désuétude. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires mènera une campagne résolument offensive concernant la mise en œuvre du Service Foncier 67. Cela consiste pour les collectivités signataires à faire appel au géomètre du Cadastre pour réaliser le document d'arpentage, et au Domaine pour rédiger l'acte lors d'une opération immobilière. Une excellente manière de mettre les capacités cumulées de l'administration au service du public et des collectivités, au lieu d'attendre passivement que des décisions brutales ne viennent encore tailler en pièces les moyens et les services de l'Etat, ou en menacer l'existence.

Domaines : au cœur du rapport du CIE

Le dernier rapport du Conseil Immobilier de l'Etat (pour la période 2006-2011) est particulièrement important car il couvre toute l'existence de France Domaine, de la fusion Impôts-Trésor, et des évolutions de la Politique Immobilière de l'Etat. Important car les avis du CIE ne sont pas de l'ordre de la fantaisie. L'un de ses premiers avis fut d'ailleurs à l'origine de France Domaine.

Toutes choses étant égales par ailleurs, le rapport ne remet pas en cause l'existence de France Domaine, et en fait un bilan tout à fait positif. C'est tout de même à souligner, dans une période où expressions diverses, rumeurs et spéculations ont souvent défrayé la chronique.

Extraits : *«Les responsabilités données au service France Domaine, sa professionnalisation accrue et le développement du réseau local FD – DGFIP lui confèrent une légitimité croissante comme acteur central (de la PIE NDLR)». «Le Ministre a indiqué qu'à ce stade l'adossement du service France Domaine à l'appareil du Ministère et à la DGFIP constituait la formule la plus cohérente.»*

Pour notre part, à l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, nous avons constamment cherché à éviter de jouer sur les peurs et n'avons pas crié au loup à chaque aboiement !

C'est ce qui nous permet de mesurer aujourd'hui qu'une nouvelle menace, plus sérieuse cette fois, plane sur une partie des attributions de France Domaine, celle de la gestion de l'immobilier public.

Extrait : *«Le CIE a constaté que le positionnement du préfet révèle cependant une certaine ambiguïté puisqu'il est à la fois juge et partie dans sa fonction de représentant de l'Etat propriétaire également responsable de l'occupation des locaux par les services des administrations déconcentrées.»* Et plus loin : **«Il conviendrait donc de distinguer les tâches qui resteraient confiées en régie à l'administration dont dispose le ministre chargé de la politique immobilière et celles qui devraient être confiées à un opérateur sous le contrôle des pouvoirs publics.»**

Evidemment le Conseil ne manque pas de s'appuyer sur nos *«partenaires européens»* qui ont procédé à *«la création d'agences ou à la contractualisation»*.

A ce stade, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires souligne que si c'est plutôt le rôle des Préfets qui est visé que celui de France Domaine, ce sont bien les services de la DGFIP qui pourraient finir par en faire les frais !

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires conteste totalement le fait qu'une agence privée serait désormais plus « neutre » que le service public.

Le Conseil prend aussi acte de ce que France Domaine a mis *«partiellement en œuvre les préconisations du CIE»* soit *«un tableau de bord pour gérer les baux conclus par l'Etat et la «renégociation systématique des baux les plus coûteux»*. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires rappelle que le surcroît de charges induit par les loyers budgétaires, le tableau de bord et la renégociation des baux l'avaient été à effectif constant et sans créations d'emplois ! L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires dénonce les externalisations au détriment du service public et sans alléger la charge des services.

«Le CIE a également recommandé que les conditions d'occupation (ratio de m² par poste de travail) soient harmonisés en s'inspirant des bonnes pratiques observées dans le secteur non étatique et par un recours plus fréquent à des aménagements de type espace ouvert.»

Nous notons que la norme de 12 m² (ou de 17 m² avec les espaces collectifs) reste prégnante et la référence aux espaces ouverts gagnerait à être précisée : aujourd'hui la définition de l'*«open space»* reste dans l'administration sur une conception brute de *«travail en plateau»* ! L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires l'affirme avec force : ce n'est pas une norme départementale qui doit prendre le pas sur l'organisation des services mais une approche qui respecte les conditions de travail des agents et de réception des usagers !

Par la relance du Service Foncier 67, par la défense constante du service public des Domaines, l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires affirme résolument le rôle du service public.

Conditions de vie au travail : à France Domaine aussi !

La question des conditions de vie au travail a pris un relief aigu dans toute la DGFIP, et quelques réalisations viennent enfin concrétiser un peu la nécessité d'agir. C'est au cœur du sujet qu'il faut intervenir, sur le pilotage, le management et l'organisation du travail. Les bouleversements subis depuis 2007 par les agents des Domaines entrent tout à fait dans le cadre de ce que l'on qualifie de « facteurs de risques organisationnels et psycho sociaux », lesquels imposent à l'employeur de mettre en œuvre les dispositions de prévention indispensables.

Les questions organisationnelles

Le rôle et la mission des agents de France Domaine ont fortement évolué depuis janvier 2007, nous avons choisi de l'illustrer sur certaines missions, notamment lorsque les changements affectent de façon particulière le rapport au travail.

- Les évaluateurs.

Les évaluateurs peuvent ressentir, plus qu'auparavant, une perte de statut social (étant parfois dépossédés du dossier une fois l'évaluation faite), un manque de soutien voire de se trouver plus fréquemment en situation de désaveu.

- Les rédacteurs d'actes.

Dépossédés d'une partie des actes, ils perdent en diversité et en technicité. Au-delà des menaces liées aux externalisations, c'est d'abord un manque de considération.

- Les pôles GPP.

Livrés à eux-mêmes avec une documentation obsolète, on leur demande instamment de « liquider » les successions, et non plus de « gérer » les biens vacants. C'est sans doute le service qui a le plus pâti d'une nouvelle manière de lire les indicateurs et les délais, sans que soient prises en compte les spécificités de cette mission.

- Les Régies de cités administratives.

Là encore, pris entre les feux croisés des restrictions budgétaires et de la mise en concurrence avec la gestion privatisée, les agents gestionnaires des cités n'ont plus les moyens de répondre aux besoins de leurs collègues.

- Les commissariats aux ventes.

Les raisons du mal être sont liées à la pression des objectifs chiffrés mais aussi aux incompréhensions d'une nouvelle « gouvernance ». L'absence d'écoute et le manque de dialogue ne peuvent qu'accroître les évolutions subies.

Ces quelques exemples forcément réducteurs traduisent les points de crispation et d'achoppement qui dégradent structurellement les conditions de travail des agents.

Le pilotage et le management

En arrivant en janvier 2007 dans la sphère de la comptabilité publique, tout en conservant les outils de pilotage et de suivi DGI, les agents des Domaines ont été finalement les premiers à subir les contraintes cumulées des deux anciennes administrations. Quatre ans plus tard, nombreux sont les agents de l'ex-DGCP qui mesurent le poids du pilotage par les indicateurs. Sauf qu'en plus aux Domaines, le choc a été immédiat en devant s'adapter à une autre conception du management tout en conservant le poids des statistiques.

Le document unique : comment ça se passe aux Domaines ?

Les conditions matérielles occupent une part importante des motifs d'insatisfaction des agents. Et dès le départ, des questions basiques (surfaces de bureaux, places de stationnement, équipement et accès informatique, ...) sont venues pourrir la vie au quotidien. Tout n'est pas encore réglé partout ! Les agents des Domaines doivent figurer dans le Document Unique des Risques Professionnels (DUERP) de la DNID ou de chaque DDFiP ou DRFiP, certains étant initialement inclus dans celui des ex-TG là où il a été réalisé en deux temps.

Au Domaine comme dans tous les services, les agents (au moins quelques agents par service) doivent être consultés lors du recensement des risques. Ce recensement doit être exhaustif, et l'administration se doit de répondre à chaque risque de manière à le faire disparaître.

Le Plan de Prévention élaboré suite au DUERP est consultable par tous les agents, il est évolutif et doit faire l'objet d'une actualisation annuelle.

Parmi les 21 fiches de risques, les agents des Domaines vont se retrouver pour partie avec l'ensemble des agents de chaque site (problèmes d'hygiène et d'entretien des locaux, risques de chutes, risques électriques, ...), pour une autre part avec d'autres services (par exemple avec les géomètres et les vérificateurs pour les risques routiers,...) ou de façon spécifique au service des Domaines (pour les risques organisationnels par exemple).

Les travaux préparatoires des réunions de recensement par service, puis du groupe de travail directionnel doivent intégrer notamment les problèmes déjà recensés dans les registres hygiène et sécurité, ainsi que par l'ensemble des constats des rapports du médecin de prévention, inspecteur hygiène et sécurité, et par l'analyse des fiches d'incidents et accidents du travail.

**Election
du
20 octobre
2011**

